

langues de la Commission de la Fonction publique est et continuera d'être une des principales responsabilités de la section.

Les cadres supérieurs du ministère se perfectionnent dans la gestion en participant à divers colloques et cours, y compris ceux de l'Université de *Western Ontario* et de l'École de haute administration de Banff. Ils ont aussi passé une fin de semaine au Collège de l'état-major canadien à Kingston, pour y étudier différentes questions de politique.

Direction des relations de travail et de la rémunération

La Direction des relations de travail et de la rémunération est chargée d'appliquer, d'interpréter et d'administrer les diverses dispositions statutaires, les conventions collectives, ainsi que les règlements et directives du Conseil du Trésor qui établissent les modalités et les conditions d'emploi du personnel du ministère au Canada et à l'étranger. La Section des relations de travail assure la liaison avec le Conseil du Trésor, en sa qualité d'employeur des membres de la Fonction publique, et avec les associations qui représentent les employés. Elle conseille la haute direction du ministère sur tous les aspects des relations de travail, et surveille le mode de règlement des griefs. La Section des services des employés verse les traitements et les indemnités du service extérieur et applique les règlements concernant les congés et les régimes de pension de retraite et d'assurance-santé. La Section du règlement des indemnités est chargée, entre autres choses, de l'interprétation et de l'administration des directives au Service étranger, des directives aux chefs de missions diplomatiques et des directives aux services d'accueil officiel. Elle a aussi pour tâche de donner au Conseil du Trésor des conseils sur les conditions de service de façon à permettre aux Canadiens de s'adapter à maintes situations et milieux différents et de s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le meilleur esprit possible. La Direction est également chargée des traitements et de la classification ainsi que des modalités et des conditions d'emploi d'environ 1,900 personnes recrutées sur place dans les missions diplomatiques du Canada à l'étranger.

Bureau des communications et des systèmes informatiques

Le *Bureau des communications et des systèmes informatiques* groupe deux directions: les *Archives* et les *Télécommunications*; et la *Bibliothèque*.

Direction des archives

Cette Direction assure la gestion efficace des archives du ministère et contrôle la gestion des dossiers dans les missions. Le chef de la Direction est le gardien de tous les dossiers officiels du ministère et à ce titre travaille en étroite collaboration avec l'archiviste fédéral.

La Direction a pour fonctions notamment d'ouvrir et de distribuer le courrier officiel et les documents reçus, d'analyser, de classer et de réper-